AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1535
FR0012788065-FS0735

2 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BIOCORP PRODUCTION

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 29 septembre 2023, la société de droit danois Novo Nordisk Region Europe A/S[1] (Novo Alle 1, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 septembre 2023, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société BIOCORP PRODUCTION et détenir 4 317 044 actions BIOCORP PRODUCTION[2] représentant 97,84% du capital et au moins 97,47% des droits de vote de la Société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions BIOCORP PRODUCTION dans le cadre de l'offre publique initiée par le déclarant[4].

[1] Société détenue à 100% par Novo Nordisk A/S, elle-même contrôlée au plus haut niveau par la Fondation Novo Nordisk.
[2] Il est précisé par ailleurs que 9 724 actions BIOCORP PRODUCTION sont détenues en propre par la société.
[3] Sur la base d'un capital composé de 4 412 286 actions représentant au plus 4 429 068 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment D&I 223C1519 du 28 septembre 2023.